

### Les risques technologiques

#### • L'accident industriel

Aujourd'hui principal risque technologique en France et dans le monde, le risque industriel réside dans l'activité des industries chimiques et pétrochimiques. La nature et les propriétés des matières et produits utilisés dans les processus de fabrication ou de transformation de ces industries les rendent potentiellement dangereux en cas d'accident, qui peut se traduire par un incendie, une explosion ou la formation d'un nuage toxique. L'Union Européenne, suite à une catastrophe industrielle survenue en 1976 dans le nord de l'Italie, impose désormais une réglementation stricte aux établissements à risque par le biais de la directive Seveso, parue en 1982. Malgré cet encadrement juridique, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 démontre que le risque industriel reste réel et que les populations riveraines des bassins industriels doivent être en mesure d'adopter les comportements adéquats en cas d'événement majeur.

#### Comprendre le risque

Le risque industriel est généré par deux types d'industrie :

- l'industrie chimique qui transforme et fabrique des produits chimiques de base, des engrais, des produits pharmaceutiques, des produits de consommation courante (eau de javel, lessives...);
- l'industrie pétrochimique qui fabrique les produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfiés...).

Les matières et produits fabriqués, utilisés ou stockés par ces industries sont répertoriés dans une nomenclature particulière.

Un accident industriel peut entraîner 3 types d'effets dangereux :

- des effets thermiques liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- des effets mécaniques liés à une explosion, entraînant une onde de choc (détonation, déflagration) et une surpression.

L'explosion peut résulter de la réaction d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression soudaine d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles ; l'onde de choc et la surpression peuvent notamment provoquer des lésions au niveau des poumons et des tympans ; -les effets toxiques résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène...) suite à une fuite sur une installation. Ces effets peuvent entraîner un œdème pulmonaire ou une atteinte du système nerveux par exemple.

Outre le danger qu'ils représentent pour la population, les accidents industriels ont parfois des conséquences lourdes sur l'économie locale par les destructions qu'ils occasionnent. Ils peuvent aussi se montrer extrêmement nocifs pour l'environnement, en particulier lorsque des produits chimiques ou des hydrocarbures contaminent l'eau et les sols.

Le risque d'accidents se concentre dans les bassins industriels. En France, la vallée de la Seine, la vallée du Rhône, le Nord-Pas-de-Calais, l'estuaire de la Loire et le nord-est du pays sont ainsi des régions particulièrement exposées.



Comprendre le risque



Prévenir le risque



Faire face au risque



L'organisation des secours



Quelques événements marquants



Apprendre en s'amusant



Supports d'information



Pour en savoir plus



## Les risques technologiques

### • L'accident industriel

#### Prévenir le risque

##### La réglementation

La réglementation française « installations classées » est complétée par la réglementation européenne « Seveso ».

La loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement du 19 juillet 1976, dite loi ICPE, classe en 3 catégories toutes les entreprises ayant une activité de production ou de stockage pouvant générer des risques ou des nuisances pour l'environnement :

- installations soumises à déclaration ;
- installations soumises à autorisation préfectorale d'exploiter ;
- installations soumises à autorisation préfectorale d'exploiter avec servitude d'utilité publique.

La nomenclature ICPE, en fonction de la nature de l'activité et des quantités de produits stockées dans l'établissement, définit à quel régime est soumise telle ou telle installation.

La directive européenne Seveso 2 de 1996, qui remplace la directive Seveso 1 de 1982, est reprise par l'arrêté du 10 mai 2000. Elle concerne les installations classées présentant un risque industriel majeur, c'est-à-dire qui utilisent des préparations ou des substances dangereuses. Dans le cadre de cette réglementation, on distingue les établissements « Seveso seuil haut » (les plus dangereux) et les établissements « Seveso seuil bas ».

##### La maîtrise de l'urbanisation

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) définissent un périmètre au sein duquel la construction est interdite ou réglementée. Ce périmètre, calculée par les experts sur la base de modèles mathématiques, correspond à la zone de danger immédiat qui apparaîtrait en cas d'accident majeur. Les PPRT sont élaborés par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et arrêtés par le préfet.

##### L'information préventive

L'accident industriel est un risque majeur et figure par conséquent dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs et le Document Communal sur les Risques Majeurs qui peuvent être tous deux librement consultés par le public.

Le code de l'environnement prévoit la création, pour les sites Seveso « seuil haut », de comités locaux d'information et de concertation qui ont pour objet d'informer la population et de lui permettre d'émettre des observations. Par ailleurs, la loi renforce le pouvoir des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et la formation des salariés pour les associer plus étroitement à la politique de prévention des risques de l'établissement.

#### Faire face au risque

##### L'alerte

Les populations sont alertées d'un accident industriel majeur au moyen du [signal national d'alerte](#).

 **Comprendre le risque**

 **Prévenir le risque**

 **Faire face au risque**

 **L'organisation des secours**

 **Quelques événements marquants**

 **Apprendre en s'amusant**

 **Supports d'information**

 **Pour en savoir plus**





### Les risques technologiques

#### • L'accident industriel

##### Comportements à tenir si vous êtes témoin d'un accident

- Donner l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (18). Préciser si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), ainsi que le nombre de victimes estimées.
- Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie.
- Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment en fermant portes et fenêtres, ou quitter rapidement la zone. En cas d'irritation, se laver à l'eau et se changer si possible.

##### Comportements à tenir si vous êtes à l'extérieur

- A l'audition du signal national d'alerte, se réfugier dans le bâtiment le plus proche et suivre les consignes suivantes.

##### Comportements à tenir si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment

- A l'audition du signal national d'alerte, allumer la radio (stations France Bleu) et rester à l'écoute.
- Se confiner : fermer portes et fenêtres, boucher les aérations, couper la ventilation et la climatisation, ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle.
- Ne pas rejoindre les membres de la famille restés à l'extérieur ; ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'établissement scolaire se charge de leur mise à l'abri.
- Eviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.
- Se rendre de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

##### Si les autorités vous donnent l'ordre d'évacuer

- Rassembler ses affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments...
- Couper le gaz et l'électricité.
- Fermer à clés les portes extérieures.
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.
- Suivre strictement les consignes données par les services de secours.

##### A la fin de l'alerte

- Aérer son habitation.

#### L'organisation des secours

En cas d'incident ou d'accident au sein de son établissement industriel, l'exploitant met en œuvre son Plan d'Organisation Interne (POI).

Si l'incident ou l'accident menace d'avoir des conséquences hors du site nucléaire, le préfet met en œuvre le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** dans le cadre du **dispositif ORSeC** et fait intervenir ses moyens de secours, notamment la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC).

Parallèlement, les maires des communes concernées par les conséquences de l'accident activent leurs **Plans Communaux de Sauvegarde**.

En cas de nécessité, le préfet peut demander le concours de moyens extra-départementaux par l'intermédiaire du **Centre Opérationnel Zonal** et nationaux par l'intermédiaire du **Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC)**.



Comprendre le risque



Prévenir le risque



Faire face au risque



L'organisation des secours



Quelques événements marquants



Apprendre en s'amusant



Supports d'information



Pour en savoir plus



### Les risques technologiques

#### • L'accident industriel

Les effectifs des sapeurs- pompiers peuvent alors être renforcés, entre autres, par les formations militaires des Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC).

#### Quelques évènements marquants

- **1966** : à Feyzin (Rhône), incendie d'une industrie pétrochimique. 18 morts.
- **1974** : à Flixborough (Grande-Bretagne), explosion d'un site industriel. 28 morts.
- **1976** : à Seveso (Italie), fuite de dioxine depuis une usine chimique. Pas de mort mais 37 000 personnes touchées.
- **1984** : à Bhopal (Inde), fuite d'un gaz toxique. 2 500 morts et 250 000 blessés.
- **1984** : à Mexico (Mexique), explosion d'une citerne de gaz de pétrole liquéfié. 500 morts et 7 000 blessés.
- **2001** : à Toulouse (Haute-Garonne), explosion du site industriel AZF. 30 morts et 2 000 blessés.
- **2010** : Dans l'ouest de la Hongrie, la rupture d'un réservoir d'une usine d'aluminium libère une boue toxique qui tue 7 personnes et en blesse 120 autres.

#### Apprendre en s'amusant

- Jeu Les risques technologiques : que faire en cas de problème ? (6-12 ans)

#### Supports d'information

- Brochure [Le risque industriel](#), Ministère de l'Écologie
- Film AZF, ville rouge, Direction de la sécurité civile

 **Comprendre le risque**

 **Prévenir le risque**

 **Faire face au risque**

 **L'organisation des secours**

 **Quelques évènements marquants**

 **Apprendre en s'amusant**

 **Supports d'information**

 **Pour en savoir plus**





## Les risques technologiques

### • L'accident industriel

#### **Pour en savoir plus**

##### Information générale

- Portail interministériel de prévention des risques majeurs  
[www.risques.gouv.fr/spip.php?rubrique31](http://www.risques.gouv.fr/spip.php?rubrique31)
- Portail de prévention des risques majeurs (Ministère de l'Ecologie)  
[www.risquesmajeurs.fr/category/grandes-cat%C3%A9gories/le-risque-industriel](http://www.risquesmajeurs.fr/category/grandes-cat%C3%A9gories/le-risque-industriel)
- Institut des Risques Majeurs  
[www.irma-grenoble.com/O3risques\\_majeurs/O1fichesRT\\_afficher.php?id\\_RSD=19](http://www.irma-grenoble.com/O3risques_majeurs/O1fichesRT_afficher.php?id_RSD=19)
- Risques et Savoirs  
[www.risqueetsavoirs.fr](http://www.risqueetsavoirs.fr)
- Croix Rouge Française – Autoprotection du citoyen  
[www.autoprotectionducitoyen.eu](http://www.autoprotectionducitoyen.eu)

##### Base de données des accidents technologiques

- Base de données ARIA  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

##### Les risques industriels par bassin de risques

- Les risques industriels en région Rhône-Alpes  
[www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)
- Les risques industriels dans l'agglomération lyonnaise  
[www.lyon-spiral.org](http://www.lyon-spiral.org)
- Les risques industriels en Alsace  
[www.industrie-environnement-alsace.fr/risques-industriels/generalites.htm](http://www.industrie-environnement-alsace.fr/risques-industriels/generalites.htm)
- Les risques industriels en Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
[www.cypres.org/site/rubrique.php?id\\_rubrique=49](http://www.cypres.org/site/rubrique.php?id_rubrique=49)
- Les risques industriels en Haute-Normandie  
[www.haute-normandie.pref.gouv.fr/spip.php?rubrique160](http://www.haute-normandie.pref.gouv.fr/spip.php?rubrique160)
- Les risques industriels en Midi-Pyrénées  
[andrea.nfrance.com/~eq40782/1-5698-Risque-accidentel.php](http://andrea.nfrance.com/~eq40782/1-5698-Risque-accidentel.php)

 **Comprendre le risque**

 **Prévenir le risque**

 **Faire face au risque**

 **L'organisation des secours**

 **Quelques événements marquants**

 **Apprendre en s'amusant**

 **Supports d'information**

 **Pour en savoir plus**

